

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 27 758 550 Dinars
Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)		
ACTIFS	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 868 613	1 103 015
Moins: amortissements	-1 044 404	-992 146
	824 209	110 869
Immobilisations corporelles	96 489 999	91 143 757
Moins: amortissements	-59 155 769	-54 259 053
	37 334 230	36 884 704
Immobilisations financières	927 960	897 874
Moins: provisions	-92 837	-92 837
	835 123	805 037
Total des actifs immobilisés	38 993 562	37 800 610
Total des actifs non courants	38 993 562	37 800 610
Actifs courants		
Stocks	3 952 270	3 700 871
Moins: provisions	-14 837	-14 837
	3 937 433	3 686 034
Clients et comptes rattachés	20 175 443	16 660 930
Moins: provisions	-292 247	-232 848
	19 883 196	16 428 082
Autres actifs courants	9 718 541	9 709 095
Moins: provisions		
	9 718 541	9 709 095
Placements et autres actifs financiers	10 697	10 062
Moins: provisions		
	10 697	10 062
Liquidités et équivalents de liquidités	626 905	742 958
Total des actifs courants	34 176 772	30 576 231
TOTAL DES ACTIFS	73 170 334	68 376 840
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	27 758 550	26 023 650
Réserves	8 266 673	4 423 313
Fonds Social	124 970	90 000
Subventions d'investissements	1 199 204	1 421 312
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	37 349 397	31 958 275
Résultat de l'exercice		
Total des capitaux propres après affectation du résultat	37 349 397	31 958 275
Passifs non courants		
Emprunts	3 081 918	81 920
Autres passifs financiers	11 938 215	12 492 656
Provisions	67 735	1 667 735
Total des passifs non courants	15 087 868	14 242 311
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 819 162	6 077 343
Autres passifs courants	9 717 783	6 625 794
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 196 124	9 473 117
Total des passifs courants	20 733 069	22 176 254
Total des passifs	35 820 937	36 418 565
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	73 170 334	68 376 840
ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en DT)		

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013	
1- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 11 341 003,927 Dinars. Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2012.	
Cette résolution est adoptée à la majorité.	
2- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
3- L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
4- Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :	
Bénéfice net	11 341 003,927DT
Bénéfice à répartir	11 341 003,927DT
Réserves légales	173 490,000DT
Autres réserves	2 881 269,727DT
Réserve pour réinvestissements exonérés	2 523 500,000DT
Fonds Social	100 000,000DT
Dividendes	5 662 744,200DT
Total réparti	11 341 003,927DT
L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,100 DT par chacune des 1 110 342 actions composant le capital social. Le paiement sera effectué à partir du Vendredi 14 juin 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
5- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Madame Virginie REYNAUD, de Messieurs Bertrand SARAUX, Pierre-Emmanuel AUGUSTIN, Chékhik NOUIRA, Mohamed Habib BEN SAAD ainsi que le mandat de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014. Cette résolution est adoptée à la majorité.	
6- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100 000 Dinars par an, dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
7- L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. et de publicité des décisions de la présente assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2013	
1- L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 27 758 550 DT à 30 282 050,000 DT par incorporation de 2 523 500,000 DT des réserves exonérées tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2012. Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 100 940 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1 ^{er} janvier 2013. Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
2- L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :	
Ancien texte	Nouveau texte
Le Capital Social est fixé à 27 758 550 DT divisé en 1 110 342 actions de 25 Dinars chacune	Le Capital Social est fixé à 30 282 050 DT divisé en 1 211 822 actions de 25 Dinars chacune
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
3- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserve Légale	Autres Réserves	Compte Spécial d'investissement	Fond Social	Subventions d'investissements	Résultat de l'Exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	26 023 650	2 385 502	15 637	0	0	1 421 312	7 108 714	36 954 815
Réserve Légale		216 863					-216 863	0
Autres réserves			100 948				-100 948	0
Fonds Social					90 000		-90 000	
Compte Spécial d'Investissement				1 720 000			-1 720 000	0
Dividendes distribués			-15 637				-4 980 904	-4 996 541
Solde au 31/12/2011 après affectation	26 023 650	2 602 365	100 948	1 720 000	90 000	1 421 312	0	31 958 275
Résultat de l'exercice 2012							11 341 004	11 341 004
Autres Variations 2012	1 734 900		-14 900	-1 720 000	-65 030	-222 108		-287 138
Solde au 31/12/2012 avant affectation	27 758 550	2 602 365	86 048	0	24 970	1 199 204	11 341 004	43 012 141
Réserve Légale		173 490					-173 490	0
Autres réserves			2 881 270				-2 881 270	0
Fonds Social					100 000		-100 000	0
Compte Spécial d'Investissement				2 523 500			-2 523 500	0
Dividendes distribués							-5 662 744	-5 662 744
Solde au 31/12/2012 après affectation	27 758 550	2 775 855	2 967 318	2 523 500	124 970	1 199 204	0	37 349 396